

DISTRIBUTION DE TABLETTES NUMÉRIQUES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER PENDANT LA CRISE DE COVID-19



Objectifs

Lutter contre l'isolement des usagers des EHPAD et des établissements d'aide à l'enfance.

Public cible

Résidents des EHPAD et des établissements d'aide à l'enfance du Loir-et-Cher.

Principe

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher équipe en tablettes numériques des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ainsi que des établissements d'aide à l'enfance.

Contexte

Les conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 empêchant la communication entre les familles et les usagers des établissements d'aide à l'enfance et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le Conseil départemental a décidé d'équiper ces établissements en tablettes numériques.

Déroulement de l'action

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher distribue des tablettes numériques aux résidents des établissements des EHPAD ainsi que des établissements d'aide à l'enfance du territoire afin de permettre la communication avec les familles, rendue impossible en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

52 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont reçu 58 tablettes, réparties comme suit :

- EHPAD Centre hospitalier : 19
- EHPAD publics autonomes : 20
- EHPAD privés : 19

14 établissements d'aide à l'enfance ont reçu 31 tablettes.

Ces outils numériques paramétrés par les agents du Conseil départemental permettent aux résidents et aux enfants de converser avec leurs proches via des

logiciels d'appels vidéo. Ils peuvent ainsi conserver un lien privilégié avec leur famille, profiter d'un moment de joie et ainsi réduire la sensation de solitude. Pour être équipés, les établissements doivent en formuler la demande auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher.

Résultats

Les premières tablettes ont été livrées le 16 avril 2020.

CARTE D'IDENTITÉ

Porteur du projet :
Conseil départemental de Loir-et-Cher.

Date de début de l'action :
16 avril 2020.

Pour en savoir plus :

https://www.departement41.fr/fileadmin/user_upload/3_Votre_Conseil_departemental/6_espace_presse/CP/2020/04_avril/20200416_tablettes_ehpad.pdf

Contact

Cassandra Guillot
Attachée de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
Direction de la Communication
cassandra.guillot@departement41.fr
02.54.58.41.12.